



ici POUR inspirer.



Journalier – Mandat parcs et plateaux sportifs

Concours :
2025-11

Service :
Loisirs

Statut :
Saisonnier

Entrée en poste :
Mai à septembre 2025

Sous l'autorité du directeur des loisirs, le titulaire du poste effectue des travaux d'entretien des infrastructures relatives aux parcs ainsi qu'aux plateaux sportifs, et ce, durant la saison estivale.

Principales tâches

- Préparer les plateaux sportifs en fonction des horaires des différents organismes sportifs ;
- Conserver une qualité et une sécurité de jeu en remettant à niveau l'avant-champ (diamond) et le champ(pelouse) : nivellement ;
- Veiller à la propreté des lieux ;
- Assurer une surveillance aux aires de jeux ;
- Caractériser certains milieux humides au besoin ;
- Exécuter toute autre tâche connexe déterminée par son supérieur.

Compétences spécifiques

- Diplôme d'études secondaires ou toute autre expérience jugée équivalente ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 ;
- Carte ASP, un atout ;
- Bonne capacité physique ;
- Habilités pour le travail manuel ;
- Être disposé à travailler le soir et la fin de semaine.

Horaire de travail

Il s'agit d'un poste saisonnier à raison de 39 heures / semaine. Le statut saisonnier désigne tout employé embauché pour une période allant jusqu'à 43 semaines de travail par année (arrêt minimal de 9 semaines par 52 semaines).

À propos de la Ville de Prévost

Proclamée 8^e ville au Québec où il fait bon vivre, la Ville de Prévost se caractérise par ses milieux de vie de qualité ainsi que par son périmètre urbain dynamique entouré de secteurs de villégiature. Destination de choix pour être le terrain de vie et de jeux de nombreuses adeptes de loisirs, de déplacements actifs et recherchant une terre d'accueil riche, diversifiée en activités et en services, tout en étant située près d'un pôle majeur en services et infrastructures. Avec près de 14 000 résidents, Prévost est en pleine expansion et se démarque par sa forte vitalité autant sur le plan développement résidentiel, commercial et industriel que par la mise en valeur de son paysage bâti et naturel.

Chef de file incontesté du monde municipal en environnement, la Ville de Prévost a fait parler d'elle au courant des dernières années sur plusieurs de ses projets innovants et uniques en pensant hors de la boîte et en n'ayant pas peur de ses convictions. Fort d'une équipe dynamique appuyée par un conseil qui priorise le développement durable, le Service de l'environnement fait office de facilitateur autant pour la population que pour les autres services municipaux.

Service des ressources humaines

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6285
emploi@ville.prevast.qc.ca



ici POUR
inspirer.



Journalier – Mandat parcs et plateaux sportifs

Condition de travail

Le salaire et les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective en vigueur soit de 22.29\$ à 26.22\$.

Une prime de remplacement des bénéfices marginaux de 10% s'ajoute à la rémunération.

25 mai 2025

Date limite pour soumettre votre candidature

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur candidature, accompagnée d'un curriculum vitae et d'un court texte expliquant leurs motivations, **au plus tard le 25 mai 2025** à emploi@ville.prevast.qc.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt à joindre l'équipe de la Ville de Prévost

Veuillez prendre note que nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue et que tout autre dossier de candidature sera conservé et réévalué pour de prochaines opportunités.

La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse, et croit et adhère au principe d'équité en matière d'emploi. L'usage du masculin n'a que pour but d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.

Service des ressources humaines

2870, boul. du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

450 224-8888, poste 6285
emploi@ville.prevast.qc.ca